

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, médiateur
M. RAFAEL CARVALHO, analyste

**PROJET DE PARC ÉOLIEN DE
SAINT-ROBERT-BELLARMIN
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC.**

RENCONTRE DE MÉDIATION

Tenue le 17 novembre 2010
à la Fédération de L'UPA de la Beauce
2550, 127^e Rue
St-Georges, Québec

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

Rencontre de médiation

17 novembre 2010

- 2 -

I N D E X

Page

RENCONTRE DE MÉDIATION 3

SUITE DE LA RENCONTRE DE MÉDIATION EN
L'ABSENCE DES GENS DES MINISTÈRES 80

- - - - -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

13 h 28, DÉBUT DE LA RENCONTRE DE MÉDIATION

- - - - -

PAR LE MÉDIATEUR :

Bien, le bonjour! Ça fait plaisir de vous revoir tous.

Donc, une circonstance particulière qui fait qu'au lieu de procéder ce soir à la signature, on est obligé de regarder autre chose auparavant. Ce qu'on va faire, on va commencer peut-être par un léger tour de table.

Donc, François Lafond, médiateur. Et, à partir de ma gauche, j'ai madame...?

PAR Mme ÉMILIE ST-ROCH :

Madame St-Roch, Émilie St-Roch, biologiste, pour Activa Environnement. On est allé faire les inventaires...

PAR LE MÉDIATEUR :

Est-ce que vous pourriez parler plus fort, parce que...

PAR Mme ÉMILIE ST-ROCH :

On est allé faire les inventaires pour le milieu... pour Activa Environnement.

PAR M. PIERRE GIROUX :

Pierre Giroux, ministère des Ressources

1 naturelles.

2 **PAR M. SYLVAIN ROY :**

3 Sylvain Roy, biologiste, ministère des
4 Ressources naturelles et de la Faune.

5 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

6 Marie-Claude Lambert, directrice des
7 opérations intégrées -- Estrie, Montérégie,
8 Montréal -- pour le ministère des Ressources
9 naturelles et de la Faune.

10 **PAR M. DENIS TALBOT :**

11 Denis Talbot, direction des évaluations
12 environnementales du ministère du Développement
13 durable, de l'environnement et de la Faune, et
14 chargé de projet.

15 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

16 Et des Parcs.

17 **PAR M. DENIS TALBOT :**

18 Et des Parcs.

19 **PAR LE MÉDIATEUR :**

20 Et de la Faune? Anciennement.

21 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

22 Bonjour! Valérie St-Amant, ministère du
23 Développement durable, de l'environnement et des
24 Parcs, aussi sur le dossier environnemental.

25 **PAR M. MATHIEU PAQUET :**

1 Mathieu Paquet, directeur développement de
2 projet, Saint-Laurent Énergies.

3 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

4 Stéphane Boyer, directeur général, Saint-
5 Laurent Énergies.

6 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

7 François Tremblay, consultant en
8 environnement, pour Saint-Laurent Énergies.

9 **PAR M. MARIO TURENNE :**

10 Mario Turenne, vice-président à l'UPA de la
11 Beauce.

12 **PAR M. DENIS LACASSE :**

13 Denis Lacasse, directeur régional, UPA de la
14 Beauce.

15 **PAR M. BERTRAND LESSARD :**

16 Bertrand Lessard, acériculteur.

17 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

18 Claude Poulin, acériculteur.

19 **PAR M. RAFAEL CARVALHO :**

20 Rafael Carvalho, analyste du BAPE.

21 **PAR LE MÉDIATEUR :**

22 Merci. Je vais débiter par un bref historique
23 de ce qui s'est passé depuis le quatorze (14)
24 octobre.

25 Donc, on a eu une séance qui s'est tenue ici

1 le quatorze (14) octobre dernier où le promoteur
2 a présenté une alternative au tracé initial
3 présenté dans son étude d'impacts.

4 Après avoir examiné ce nouveau tracé, la
5 requérante s'est dit satisfaite et elle a précisé
6 que pour elle, c'est le dernier tracé avec lequel
7 elle est prête à vivre et à ne plus le changer.

8 Le lendemain, de retour au bureau, le quinze
9 (15) octobre deux mille dix (2010), et en fonction
10 de la procédure d'évaluation et d'examen des
11 impacts sur l'environnement, j'ai communiqué avec
12 monsieur Denis Talbot, au ministère du
13 Développement durable, de l'Environnement et des
14 Parcs, et monsieur Talbot est venu nous rencontrer
15 à nos bureaux afin que... je voulais l'informer,
16 évidemment, du nouveau tracé qui avait été retenu
17 par le promoteur suite, là, aux échanges qui
18 s'étaient passés durant la médiation.

19 Ce même jour, monsieur Talbot a écrit une
20 lettre au promoteur de façon à savoir, bon,
21 qu'est-ce qui se passait, quel était... il voulait
22 avoir des explications aussi sur les raisons
23 qui... les modifications qui ont été apportées
24 ainsi que le promoteur a apportées au tracé, puis
25 ainsi que la description des nouveaux milieux

1 traversés et des impacts appréhendés sur ce
2 milieu.

3 Donc, le promoteur, suite à ça, a confié à
4 Activa Environnement un mandat de caractérisation
5 de la sensibilité du milieu et de son
6 environnement.

7 Ainsi, le vingt-cinq (25) octobre deux mille
8 dix (2010), madame Émilie St-Roch s'est rendue sur
9 le terrain pour procéder à cette caractérisation.

10 Le huit (8) novembre deux mille dix (2010),
11 monsieur François Tremblay, Délimax Énergies,
12 transmettait une lettre à monsieur Denis Talbot à
13 laquelle était joint le rapport technique préparé
14 par madame St-Roch. Dès sa réception, monsieur
15 Talbot transmettait au médiateur une copie des
16 documents reçus du promoteur.

17 Le dix (10) octobre, dans une lettre adressée
18 à monsieur Talbot, j'ai demandé l'avis du
19 ministère découlant de l'analyse d'acceptabilité
20 environnementale à l'égard des modifications
21 apportées par le promoteur au réseau des chemins
22 d'accès.

23 Le ministère du Développement durable et de
24 l'environnement des Parcs a alors demandé l'avis
25 au ministère des Ressources naturelles et de la

1 Faune.

2 Et le quinze (15) novembre deux mille dix
3 (2010), en fin d'après-midi, j'ai reçu une copie
4 de l'avis du ministère des Ressources naturelles
5 et de la Faune dans lequel il est mentionné que la
6 proposition d'un nouveau tracé n'est ni recevable
7 ni acceptable. Bon. Telle est la situation à
8 l'heure actuelle.

9 Dans un premier temps, je vais demander à
10 madame Lambert de nous expliquer les raisons pour
11 lesquelles cette proposition n'est pas recevable
12 et acceptable. Par la suite, je demanderai à
13 madame St-Roch de nous expliquer la démarche
14 qu'elle a effectuée et de nous faire part des
15 constatations qu'elle a eues sur le terrain.

16 Finalement... bien, je vais demander aussi à
17 la requérante ses impressions et, après ça, j'irai
18 voir le ministère du Développement durable, de
19 l'Environnement et des Parcs, à savoir quelle est
20 la suite, finalement, qui devra être faite, là,
21 dans la continuité du dossier.

22 Maintenant, je vous laisse la parole, madame
23 Lambert.

24 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

25 Donc, effectivement, vous avez reçu la réponse

1 du directeur général, monsieur André Lemay, lettre
2 qui avait été préparée par un professionnel du
3 bureau régional suite à une demande d'avis au
4 niveau du bureau local, qui est le bureau de
5 l'Estrie.

6 Avec l'information que nous avons et le temps
7 que nous avons pour analyser la situation, nous
8 avons le tracé de chemin et qu'il était très bien
9 mentionné que le chemin superposait un ruisseau
10 intermittent sur cent soixante (160) mètres de
11 long. À partir de ce moment-là, nous, le seul
12 fait que le chemin superpose un ruisseau de cent
13 soixante (160) mètres, c'est non conforme aux lois
14 et règlements en vigueur, plus précisément le
15 règlement sur les normes d'intervention.

16 Donc, avec l'information qu'on avait, le temps
17 d'analyser ce qu'on avait, on a dit ce qui en
18 était des lois et des règlements en vigueur.

19 **PAR LE MÉDIATEUR :**

20 Parfait. Maintenant, je vais aller voir
21 madame St-Roch. De votre côté, vous avez fait...
22 vous avez marché le terrain, comme on dit?

23 **PAR Mme ÉMILIE ST-ROCH :**

24 Oui, c'est ça, en effet.

25 **PAR LE MÉDIATEUR :**

1 On vous écoute là-dessus. Comment vous avez
2 fait ça, donc un peu la procédure que vous avez
3 suivie puis les constatations que vous avez
4 faites, finalement, en bout de ligne?

5 **PAR Mme ÉMILIE ST-ROCH :**

6 Bien, ce qu'on a fait, c'est que c'est ça, on
7 a marché, là, les cent soixante (160) mètres en
8 question, là, pour aller voir, bon, aller
9 caractériser premièrement le ruisseau, la
10 profondeur, la largeur, et cetera, si c'est
11 vraiment un ruisseau intermittent -- est-ce que
12 vous m'entendez bien, oui?

13 **LA STÉNOGRAPHE :**

14 Un peu plus fort.

15 **PAR Mme ÉMILIE ST-ROCH :**

16 Un peu plus fort? Donc, c'est ça, on est allé
17 faire les inventaires du ruisseau, aller voir la
18 largeur, la profondeur, si c'était vraiment un
19 ruisseau intermittent, tout ça; on a marché les
20 cent soixante (160) mètres en question pour
21 vraiment aller voir ce qu'il y avait sur les
22 lieux.

23 Par la suite, bien, simultanément il y a eu un
24 inventaire de la végétation qui a été fait. Donc,
25 tout ce qui a été observé dans les vingt (20),

1 trente (30) mètres de part et d'autre du ruisseau
2 a été noté dans le rapport, là, ce que vous aviez
3 probablement reçu, là. Donc, c'est ce qui a été
4 noté.

5 À part de ça, au niveau des inventaires, c'est
6 pas mal ce qui a été ressorti, là, on n'a pas
7 vraiment eu d'autres observations, on n'a pas vu
8 d'espèces menacées en péril, pas en péril ou quoi
9 que ce soit à ce niveau-là.

10 Puis on avait préalablement aussi vraiment
11 vérifié, là, justement, ça serait quoi les espèces
12 les plus susceptibles qu'il pourrait y avoir, là,
13 qui ont un statut en péril sur le terrain puis
14 elles n'ont pas du tout, là, observées. De toute
15 façon, on a vraiment noté, là, tout ce qui avait
16 été vu sur le terrain.

17 **PAR LE MÉDIATEUR :**

18 Merci, madame St-Roch.

19 Maintenant, du côté de la requérante, est-ce
20 que c'est monsieur Lacasse ou monsieur Turenne qui
21 va prendre la parole?

22 **PAR M. MARIO TURENNE :**

23 Oui, bien, pour nous, là, on est... je ne
24 dirais pas surpris, dans le sens où il fallait que
25 ce soit une démarche qui soit bien faite. Mais

1 c'est vraiment un tracé de moindre impact pour les
2 acériculteurs, pour le secteur en cause, peut-être
3 qu'on peut tasser un petit peu le chemin ou ces
4 choses-là. Mais c'est vraiment l'endroit tout
5 désigné pour que le promoteur puis nous autres on
6 puisse être confortable avec les inconvénients que
7 ça amène tout ça, là. Je pense que c'est plus là,
8 notre réflexion est encore là. De refaire tout un
9 débat sur un nouveau chemin ou un nouveau tracé,
10 on est un petit peu inquiet par rapport à ça, on
11 aimerait essayer de trouver une solution pour ce
12 tracé-là, là.

13 **PAR LE MÉDIATEUR :**

14 Et advenant que le tracé ne soit pas accepté
15 pour les raisons que madame Lambert a mentionnées
16 tantôt, qu'en vertu du règlement sur les normes
17 d'intervention en forêt publique, que ce soit
18 inacceptable pour eux et qu'en bout de ligne, le
19 ministère des Ressources naturelles et de la
20 Faune, là, pour aucune considération, n'entend
21 envisager ce tracé-là.

22 Ceci dit, est-ce que les requérants, en fait,
23 la requérante pourrait envisager de revenir au
24 tracé initial qu'il y a dans l'étude d'impacts?

25 **PAR M. MARIO TURENNE :**

1 Compte tenu qu'on a reçu la lettre hier, on
2 n'a pas fait ce débat-là entre nous autres. Vous
3 savez les débats qu'on a eus dans le passé par
4 rapport à ce sujet-là?

5 On demeure convaincu qu'il y a une partie, là,
6 qui est en cap, là, qui pourrait peut-être, avec
7 un petit peu de dynamitage, là, faire en sorte de
8 s'éloigner de cet endroit-là, là. Il faudrait
9 voir la faisabilité sur le terrain, bien entendu.
10 D'hier au soir à aujourd'hui, vous comprenez qu'on
11 n'est pas allé sur le terrain pour analyser
12 correctement, là, pour trouver des solutions
13 alternatives, mais on est convaincu qu'on peut
14 trouver une solution là.

15 L'autre tracé a aussi des impacts
16 environnementaux, on est convaincu de ça, là, que
17 ce soit de la truite puis des endroits où est-ce
18 qu'il y a de la ponte de truite.

19 **PAR LE MÉDIATEUR :**

20 Oui, monsieur Lacasse?

21 **PAR M. DENIS LACASSE :**

22 Peut-être juste rappeler aux nouvelles
23 personnes les raisons pour lesquelles les
24 acériculteurs avaient de la difficulté avec
25 l'autre tracé. Sans toutes les nommer, peut-être

1 les principales, c'est que ça emmenait beaucoup
2 plus nombreux d'entailles, le chemin était plus
3 long, donc les trouées plus importantes dans les
4 érablières que le chemin actuel qui est proposé,
5 qui emprunte l'ancien chemin qui existe déjà sur
6 une très grande partie de son parcours.

7 Il y avait aussi la problématique que l'ancien
8 chemin passait à... il y avait un corridor de cent
9 (100) pieds entre le ruisseau puis l'exploitation
10 acéricole où la personne demeure une bonne partie
11 de l'année là, et le chemin passait dans ce
12 sentier-là entre le ruisseau. Ça aurait emmené un
13 déplacement probablement de toute l'exploitation,
14 passait sur un puits artésien de l'érablière...
15 obligeait de faire un ponceau, un pont assez
16 important sur le ruisseau, une structure beaucoup
17 plus importante qu'on peut penser sur l'autre
18 tracé. O.K., il y avait une série de raisons
19 qu'on avait exposées, qui faisait qu'on était
20 convaincu que l'autre tracé était beaucoup moindre
21 impact.

22 **PAR LE MÉDIATEUR :**

23 Et on parle toujours à ce moment-là des
24 inconvénients qui résultent du tracé initial qui
25 est dans l'étude d'impact?

1 **PAR M. DENIS LACASSE :**

2 Oui.

3 **PAR LE MÉDIATEUR :**

4 Ce n'est pas le... parce qu'il n'y avait pas
5 eu une seconde proposition, à un moment donné, qui
6 faisait en sorte qu'on passait plus par chez
7 monsieur Pépin?

8 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

9 Oui, en fait, disons que...

10 **PAR LE MÉDIATEUR :**

11 Oui, monsieur Boyer?

12 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

13 On parle des différents tracés?

14 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

15 Des différents tracés, oui.

16 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

17 Oui, parce que...

18 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

19 Au départ dans l'étude d'impact, il y avait un
20 chemin qui était envisagé à partir... donc, pour
21 accéder à la crête en question qui est le long de
22 la frontière, on y accédait par l'ouest, on
23 descendait le long de l'étang du Loup. À ce
24 moment-là, il y a un enjeu au niveau de l'étang du
25 Loup du milieu humide qui est là.

1 Pour d'autres raisons, on s'est retrouvé donc
2 avec une alternative qui a été discutée avec les
3 acériculteurs et dont on vient de parler qui
4 passait près de chez monsieur Pépin, donc qui
5 aurait entraîné le déplacement de bâtiments,
6 déplacement d'un puits et, sinon, la traverse d'un
7 cours d'eau avec un niveau de sensibilité plus
8 élevé.

9 Donc, ce qui fait que le rapport de
10 caractérisation qui a été fait et le résultat, là,
11 qui a été mentionné, c'est que le niveau de
12 sensibilité est faible, nous permet d'avoir moins
13 d'impact, moins de traversées de cours d'eau,
14 moins d'érables coupés et moins de milieux
15 sensibles traversés.

16 Donc, pour nous, on avait trouvé une solution.
17 C'est sûr qu'on était conscient qu'on est sur un
18 ruisseau. Donc, pour nous, c'était quelque chose
19 qui s'en allait vers une dérogation qui n'est pas
20 exceptionnelle, là, c'est quelque chose qu'on
21 rencontre quand même dans des projets de parc
22 éolien.

23 Donc, il y a eu enfin de compte trois (3)
24 scénarios de chemins dont on vient de parler : le
25 premier, qui est dans l'étude d'impacts; le

1 deuxième, qui a fait l'objet de discussions dans
2 la médiation et, enfin, le troisième scénario sur
3 lequel tout le monde était d'accord.

4 **PAR LE MÉDIATEUR :**

5 Maintenant, dans l'ensemble vous considérez
6 que c'est plus avantageux, il y a moins d'impacts
7 environnementaux et autres en retenant le scénario
8 3 que le scénario initial qui se trouve dans
9 l'étude d'impacts, ou encore le second scénario
10 qui a été avancé lors de la médiation?

11 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

12 Oui. Oui, les deux (2) premiers scénarios, il
13 y avait des chemins beaucoup plus... un réseau de
14 chemins beaucoup plus long, donc plus de
15 déboisement, plus de décapage.

16 Et le premier scénario, comme je vous dis, il
17 aurait fallu refaire un pont, refaire probablement
18 le barrage qui retient l'étang du Loup. Donc là,
19 il y aurait eu une procédure de la même façon,
20 probablement une dérogation qu'on a à envisager.

21 **PAR LE MÉDIATEUR :**

22 Donc, vous dites qu'il y a une dérogation. Je
23 vais retourner voir madame Lambert.

24 Madame Lambert, est-ce que pour le ministère,
25 une dérogation pourrait se faire dans ce cas

1 précis?

2 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

3 Dans le cas précis, une dérogation peut se
4 faire... avant que le ministère statue que, bon,
5 il y a une dérogation, le promoteur doit faire une
6 demande de dérogation, le ministère analyse toutes
7 les possibilités. Une dérogation, ce n'est pas
8 nécessairement une chose courante, une chose
9 habituelle. Justement, une dérogation, c'est
10 exceptionnel.

11 Donc, avant de dire qu'on va regarder pour la
12 possibilité d'une dérogation, on regarde toutes
13 les alternatives existantes et on fait
14 effectivement, on analyse l'impact, l'aspect
15 environnemental, l'aspect économique et l'aspect
16 aussi social, tu sais.

17 Donc, c'est une analyse globale puis... puis
18 après ça, une fois qu'on est allé voir aussi, on
19 a fait une analyse sur le terrain aussi, on est
20 allé voir sur le terrain puis on prend la
21 meilleure décision selon ce que je vous ai dit
22 puis on tient compte... précédemment.

23 **PAR LE MÉDIATEUR :**

24 Je sais que... je pense que demain vous êtes
25 sensés aller sur le terrain, n'est-ce pas?

1 Est-ce que, monsieur Boyer, il y a aussi de
2 vos employés qui vont être sur le terrain demain
3 avec les gens du ministère des Ressources
4 naturelles et de la Faune?

5 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

6 Ce sera des gens, une personne de nos... notre
7 consultant PESCA, consultant environnemental qui
8 allait faire une visite avec monsieur Giroux.

9 **PAR LE MÉDIATEUR :**

10 Donc, à ce moment-là on peut aller regarder ce
11 ruisseau, de ce cent soixante (160) mètres de
12 ruisseau...

13 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

14 Oui.

15 **PAR LE MÉDIATEUR :**

16 ... voir ce qui en est un peu?

17 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

18 C'est sûr qu'on peut regarder le ruisseau en
19 question, puis c'est sûr qu'éventuellement
20 c'est... mettons qu'on met de côté l'entente, là,
21 puis on avait un travail à faire, on a un
22 promoteur qui veut... qui dépose un projet de ce
23 type-là, il nous propose un tracé, c'est sûr qu'on
24 aurait fait l'analyse et c'est sûr
25 qu'éventuellement la même chose, on aurait parlé

1 avec les acériculteurs, on aurait pu... mais on
2 aurait regardé les alternatives ensemble.

3 Oui, demain... oui, on peut voir, on peut
4 aller voir ce ruisseau-là, on peut regarder
5 qu'est-ce qui en est. Mais par contre, on n'en
6 conclura pas à une dérogation -- oui, c'est
7 possible faire une dérogation là, parce qu'avant
8 d'en arriver à cette conclusion-là, on va regarder
9 les autres alternatives.

10 **PAR LE MÉDIATEUR :**

11 Parfait. Maintenant, monsieur Talbot, là vous
12 avez reçu l'avis du ministère des Ressources
13 naturelles et de la Faune. La prochaine étape,
14 là, maintenant, consisterait en quoi?

15 **PAR M. DENIS TALBOT :**

16 Bien, cet avis-là, c'est sûr qu'on le prend en
17 considération, puis la position qu'on a c'est
18 d'aller dire comment... la même position que
19 madame Marie-Claude vient de dire, c'est qu'on va
20 demander au promoteur d'examiner d'autres
21 solutions, qui soient acceptables cette fois-ci.

22 **PAR LE MÉDIATEUR :**

23 Donc, quand...

24 **PAR M. DENIS TALBTO :**

25 Puis au niveau du MRNF, mais également au

1 niveau de notre ministère. Puis peut-être revenir
2 sur les solutions -- quand on dit «Considérer
3 d'autres possibilités», c'est quoi? On exclut les
4 deux (2) premières qui ont déjà été examinées ou
5 d'autres toutes nouvelles ou...

6 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

7 Je crois que c'est rendu au ministère, là,
8 c'est le ministère qui autorise. Puis ce n'est
9 pas une question d'avoir d'autres alternatives, je
10 pense que vous avez analysé tout ce qu'il y avait
11 là. Mais le jugement de savoir si l'aspect
12 économique versus l'aspect environnemental va
13 avoir préséance versus les autres aspects, le
14 ministère représente l'ensemble des utilisateurs,
15 l'ensemble de la population, et on prend une
16 décision en ce sens-là, là. Mais c'est sûr qu'on
17 va tenir compte de tout le travail qui a été fait
18 précédemment. Sauf que notre... peut-être que
19 notre décision, notre jugement va peut-être n'être
20 pas le même que le... mais on va tenir compte
21 qu'il y a eu quand même une entente, mais on ne
22 peut pas conclure qu'avec ça.

23 **PAR LE MÉDIATEUR :**

24 O.K. Donc, si je comprends bien, à ce moment
25 ici le ministère du Développement durable, de

1 l'Environnement et des Parcs va se retourner vers
2 le promoteur, va écrire au promoteur pour lui
3 demander de regarder d'autres solutions? Ou s'il
4 n'y a pas de solutions, de préciser peut-être plus
5 en profondeur, finalement, les raisons qui ont
6 motivé ce choix-là, est-ce que ça pourrait être
7 ça?

8 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

9 Bien, moi je pense que les premières solutions
10 qui ont été proposées demeurent encore sur la
11 table, surtout la deuxième. Moi, je pense qu'elle
12 n'a pas été écartée, là, on dit qu'il faut
13 déplacer un bâtiment, on parlait d'une largeur de
14 cent (100) pieds, sinon on serait proche d'un
15 ruisseau de l'autre côté, c'est ça? Il y a peut-
16 être moyen, là, de passer là, là, quand même.
17 Même si on serait proche d'un ruisseau, là. C'est
18 peut-être, en termes de protection du milieu, un
19 moindre dommage que d'aller passer dans un
20 ruisseau.

21 **PAR LE MÉDIATEUR :**

22 Je comprends que vous ne vous déciderez pas
23 aujourd'hui, monsieur Turenne.

24 Mais ceci étant dit, il y a eu une entente, un
25 protocole d'entente, là, qui a été négocié de part

1 et d'autre avec le promoteur.

2 Advenant -- je sais que c'est une hypothèse,
3 c'est strictement une hypothèse -- advenant que le
4 dernier tracé qui avait été entendu, finalement,
5 ne puisse, pour X raisons, être valable, et que le
6 ministère des Ressources naturelles et de la
7 Fauche refuse le passage près de -- en fait, c'est
8 bien plus qu'un passage, parce que c'est un
9 remblaiement, finalement, du ruisseau comme tel,
10 d'une partie du ruisseau -- que le ministère
11 refuserait, est-ce qu'en regardant, soit
12 l'alternative 1 ou l'alternative 2 qui ont été
13 avancées au départ, est-ce que le protocole
14 d'entente tiendrait toujours à ce moment-là?

15 **PAR M. MARIO TURENNE :**

16 Il y a des éléments que, évidemment,
17 tiendront; il y en a d'autres qui ne tiendront
18 plus puis il y aura des discussions à faire sur
19 les éléments qui ne tiendront pas.

20 Pour nous, à l'époque, c'était clair que
21 c'était le tracé le moindre impact. On avait même
22 spécifié, là, puis encore tantôt on en parlait,
23 là, il y a possibilité de tasser un peu. C'est
24 sûr que c'est des frais supplémentaires pour
25 l'entrepreneur, on le comprend, là, mais dans le

1 cap il y a une section, là, où est-ce qu'on
2 pourrait élargir en s'éloignant de ce ruisseau-là.
3 Probablement que ce serait moins coûteux faire ça
4 que d'aller bâtir un pont puis traverser à l'autre
5 place puis ainsi de suite. Il y a plusieurs
6 hypothèses sur la table. Je suis confiant, là,
7 que Saint-Laurent, là, va faire un travail
8 diligent pour regarder quelles sont les hypothèses
9 dans ce secteur-là.

10 On souhaiterait fortement, là, qu'on puisse
11 trouver une façon à cet endroit-là, c'est notre
12 première hypothèse. Ça a été difficile, les
13 discussions à certains égards, mais on est content
14 de les avoir terminées. On est content que
15 finalement c'est un projet qui va aider la
16 communauté puis qui va emmener la communauté à
17 cheminer, mais c'est hors de nos mains, là, de
18 dire est-ce qu'on retarde ou pas. Nous autres, on
19 avait mis la pression nécessaire pour que tous les
20 délais soient respectés, mais au delà de ça, vous
21 comprenez qu'il y a certains éléments qu'on devra
22 refaire la discussion.

23 **PAR LE MÉDIATEUR :**

24 Et, évidemment, c'est certain que cette
25 discussion va se faire en dehors de la médiation,

1 parce que moi, là...

2 **PAR M. DENIS TURENNE :**

3 Oui, vous, moi ce que je comprenais, votre
4 délai est terminé.

5 **PAR LE MÉDIATEUR :**

6 ... mon délai, il est terminé en principe, je
7 remets mon rapport vendredi. Peut-être que je
8 peux expansionner de deux (2) jours ou trois (3)
9 jours, là, mais pas plus que ça, là.

10 Ceci étant dit, je comprends aussi que vous
11 aurez peut-être à négocier. Puis avant d'avoir la
12 réponse peut-être du promoteur, à savoir est-ce
13 que c'est possible, là, d'aller décaper puis avec
14 les coûts que ça entraîne pour le promoteur, est-
15 ce que ça rentre dans ces coûts? Je pense qu'il
16 va y avoir une éventualité où vous devriez
17 finalement continuer, là, cette médiation seul
18 avec le promoteur, parce que moi je ne pourrai
19 plus être dans le décor.

20 **PAR M. MARIO TURENNE :**

21 Mais à cet égard-là, là, on s'est toujours
22 rendu disponible, là, puis on va continuer à
23 l'être, là. Si vous n'êtes pas présent par le
24 biais de la médiation, on va faire en sorte, là,
25 on va s'appeler puis on va se rencontrer puis on

1 va faire en sorte, là... on reste dans des délais
2 supplémentaires. On comprend que pour vous, c'est
3 peut-être pas souhaitable pour vous non plus, pour
4 nous aussi, ça fait longtemps qu'on jase de ce
5 dossier-là, là.

6 **PAR LE MÉDIATEUR :**

7 Oui, effectivement.

8 **PAR M. MARIO TURENNE :**

9 Ça fait plusieurs années.

10 **PAR LE MÉDIATEUR :**

11 Oui, mais on a eu des bonnes rencontres aussi.

12 **PAR M. MARIO TURENNE :**

13 Oui, dans les derniers milles. Mas je veux
14 dire, on a commencé ça à l'époque avec... avec une
15 autre entreprise, là.

16 **PAR LE MÉDIATEUR :**

17 Et si jamais vous n'en arrivez pas à vous
18 entendre avec Saint-Laurent Énergies pour X
19 raisons que ce soit, qu'est-ce qui se passe à ce
20 moment-là, madame Lambert? Est-ce qu'au niveau du
21 ministère, un protocole... bon, on peut appeler ça
22 un protocole d'harmonisation, quoique c'est peut-
23 être moins un protocole d'harmonisation qu'un
24 protocole de compensation qui a été négocié. Mais
25 il n'en demeure pas moins que je pense qu'au

1 niveau du ministère des Ressources naturelles et
2 de la Faune, il est nécessaire peut-être d'avoir
3 un protocole d'harmonisation ou, s'il n'y en a
4 pas, qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

5 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

6 Un protocole d'entente de ce type n'est pas
7 une condition sine qua non pour que le ministère
8 autorise Saint-Laurent Énergies la réalisation de
9 son projet.

10 Le ministère, quand le ministère émet des
11 droits, ceux qui ont des droits, ils savent que
12 ceux qui étaient là... qui ont déjà des droits et
13 ceux qui vont avoir des droits, il doit y avoir
14 harmonisation. L'harmonisation, ce n'est pas
15 nécessairement une entente de compensation ou une
16 entente financière telle qu'on la voit là.

17 Donc, on demande d'harmoniser, on regroupe les
18 gens, on rencontre les gens. Mais s'il n'y a pas
19 d'entente, le ministère tranche puis le ministère
20 émet les droits, s'il y a lieu, après les
21 décisions qu'il juge bon pour la société puis la
22 population.

23 Aujourd'hui, en plus, on consulte beaucoup la
24 région. Depuis un an, notre politique change et
25 il est question de notion, beaucoup de

1 régionalisation. Donc, on a une organisation
2 créée par la CRNT, la Conférence régionale des
3 élus qui s'appelle la CRNT, avec lesquels on
4 travaille beaucoup.

5 Donc, on est influencé aussi par les choix
6 régionaux que cette commission-là... que la
7 commission, là, a établi, si vous voulez, selon
8 leur planification, le plan régional de
9 développement... le plan régional de
10 développement, le RDRP.

11 **PAR LE MÉDIATEUR :**

12 Pour vous, monsieur Boyer, est-ce que la
13 réponse qui a été donnée par le ministère
14 relativement à la fin de non-recevabilité et non-
15 acceptation, là, du projet, qu'est-ce que ça peut
16 impliquer pour vous en termes de temps et
17 d'analyse supplémentaire qui serait nécessaire
18 peut-être pour essayer de déplacer le chemin?

19 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

20 Non, mais je pense que la situation
21 aujourd'hui est un petit peu délicate parce qu'on
22 a fait un travail quand même d'essayer de trouver
23 une solution de moindre impact qui, évidemment,
24 est notre jugement. Un tel jugement qui a été
25 finalement plus souvent à la table, c'est-à-dire

1 les parties, l'Association et Saint-Laurent
2 Énergies. Mais on comprend qu'il n'y a pas une
3 réponse finale, je dirais une dérogation qui nous
4 est donnée aujourd'hui par le MRNF et que c'est un
5 autre processus qu'on doit suivre.

6 Nous, la situation aujourd'hui, c'est que la
7 position de l'Association c'est de dire : si ce
8 n'est pas ce chemin-là, il n'y a pas de chemin
9 acceptable. Donc, on est pris finalement au
10 milieu où est-ce que nous on veut faire avancer le
11 projet, mais il faut bien, pour arriver à cette
12 crête d'éolienne, qu'on ait un chemin d'accès.

13 Alors, c'est notre jugement qui est le moindre
14 impact. Demain, ça sera peut-être la même
15 conclusion à laquelle arrivera le MRNF et le
16 MDDEP, mais on ne peut pas s'en prévaloir
17 aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas fait toute leur
18 analyse.

19 Donc, qu'est-ce qui nous arrive si, à la fin
20 du compte, ils n'ont pas... il ne prennent pas le
21 même jugement que nous? Bien, nous on est pris
22 avec notre projet qui n'a pas de chemin d'accès
23 accepté.

24 Donc, il faudrait... c'est sûr que s'il y
25 avait une alternative numéro 2, que si celui-là

1 n'est pas jugé satisfaisant ou on n'a pas cette
2 dérogation, bien, on a finalement une solution de
3 repli. Et aujourd'hui, c'est sûr qu'on n'avait
4 pas terminé la discussion, l'entente sur ce point-
5 là, quoi, on est sur un chemin.

6 Donc aujourd'hui, c'est peut-être deux (2)
7 jours qu'il nous faut pour finaliser tout ça, mais
8 il faut une solution de repli qui soit, je
9 pense...

10 **PAR M. DENIS TALBOT :**

11 Acceptable.

12 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

13 ... acceptable, quoi. C'est là où est-ce
14 qu'on se trouve aujourd'hui.

15 Mais on est quand même convaincu, je veux
16 juste mentionner qu'on est convaincu qu'on est
17 arrivé quand même peut-être à une solution qui
18 était, qui vous a été présentée de bonne foi sur
19 la solution de moindre impact quand on a tout
20 regardé. Évidemment, vous n'avez pas eu de faire
21 votre analyse mais je pense que c'est le point,
22 là. Mais on ne veut pas... ce qu'on veut, c'est
23 une solution, un plan B, comme je dirais, si une
24 demande de dérogation nous était refusée à la fin
25 du processus qui doit être refait.

1 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

2 Moi...

3 **PAR LE MÉDIATEUR :**

4 Oui, madame Lambert, allez-y.

5 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

6 Moi, j'ai juste une question de... quand vous
7 dites «une solution de moindre impact». Moindre
8 impact, quelle sorte d'impact?

9 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

10 Bien, l'impact, si vous voulez, au niveau par
11 exemple qu'il y a moins... dans ce document-là, il
12 y a moins d'érables qui seraient coupés. Ça,
13 c'est un premier point.

14 C'est sûr que quand on regarde aussi ce qui
15 était dans l'étude de... dans l'évaluation, dans
16 l'étude d'impact, on est sur des chemins existants
17 qui sont déjà en non-conformité, si vous voulez,
18 avec le règlement aujourd'hui.

19 Donc, on allait utiliser ces chemins-là, donc
20 qui, pour quand même la construction d'un parc
21 éolien, et l'utilisation de ces chemins-là avait
22 peut-être plus d'impact que sur le milieu
23 avoisinant qui est plus sensible comme, par
24 exemple, l'étang du Loup que ce qu'on pense être
25 sur ruisseau intermittent.

1 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

2 Hum hum.

3 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

4 Donc, c'est aussi sur ce plan-là, sur l'impact
5 économique qu'on raccourcit aussi, je pense que
6 c'est sûr qu'il y a des coûts certainement qui
7 seront un peu moindre. Donc, il y avait tout un
8 ensemble d'impacts qui semblait moindre avec ce
9 dernier tracé qui a été proposé.

10 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

11 Une traverse de cours d'eau comme je
12 mentionnais, donc on a vingt pour cent (20 %) de
13 moins, environ.

14 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

15 Oui. Et on ne traverse pas de cours d'eau
16 importants aussi, on pensait donc... mais c'est
17 sûr que ça doit certainement vous être présenté.

18 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

19 En tout cas, l'impact, vous venez de le
20 mentionner. On est en train de juger d'un impact
21 économique un nombre d'érables à couper versus
22 l'impact sur un ruisseau à détruire. Mais ça va
23 à être analyser, mais en tout cas, je pense que
24 les acériculteurs les premiers, sont conscients de
25 la valeur d'un érable pour la cériculture, d'une

1 valeur de l'érable pour le bois. Mais nous, on
2 doit aussi calculer l'impact économique de la
3 récolte d'un arbre versus le ruisseau pour la
4 société, là.

5 Donc, ça, je le vous dis, c'est vraiment, j'ai
6 l'impression que c'est vraiment le coeur de ce
7 qu'on... en tout cas, du sujet dont on parle.

8 **PAR LE MÉDIATEUR :**

9 Oui, monsieur Tremblay? Après ça, on va
10 entendre monsieur Turenne et monsieur Lacasse.

11 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

12 En fait, juste pour se mettre dans le
13 contexte. Et là, en fait, on se pose des
14 questions qui, normalement, arrivent beaucoup plus
15 tard dans le développement d'un projet.

16 Lorsqu'on est dans l'étude d'impact ou à
17 l'audience publique, si, par exemple, on était
18 dans une audience publique, on regarde à une
19 certaine échelle et on n'est pas rendu dans les
20 détails de construction.

21 Là, on a fait regarder une solution à un
22 niveau qui, normalement, c'est lorsqu'on est rendu
23 au certificat d'autorisation ou au permis
24 d'intervention qu'on regarde dans le détail comme
25 ça.

1 Donc, rendu là, c'est sûr qu'on doit faire
2 l'analyse économique du service environnemental,
3 comme on l'appelle des fois dans le jargon
4 scientifique, là, du ruisseau, et s'il y a des
5 compensations qui ont à être faites, ça fait
6 partie des demandes de dérogation. Ça, c'est
7 certain que normalement on se rend là un peu plus
8 tard, puis là on est en train de faire dépendre
9 une décision d'étapes qui, normalement, qu'on
10 franchies plus tard.

11 **PAR LE MÉDIATEUR :**

12 Merci, monsieur Tremblay. Ça ne sera pas
13 long, monsieur Talbot, je veux aller voir monsieur
14 Turenne puis monsieur Lacasse qui l'avaient
15 demandé.

16 **PAR M. MARIO TURENNE :**

17 Peut-être juste essayer d'expliquer, là, dans
18 quel contexte pour nous c'était important puis le
19 moindre impact, là.

20 Comme producteur agricole, on est habitué de
21 travailler avec la protection des sols, avec la
22 protection des érablières. On a une loi qui
23 protège les érablières au Québec, de par la CPTAQ.
24 C'est avec cette vision-là qu'on a essayé de
25 trouver le moindre impact pour nous sur les

1 érablières, c'est en se basant là-dessus puis ce
2 n'était pas économique.

3 Notre premier choix, c'est d'avoir aucun
4 érable de coupé pour être capable de conserver le
5 patrimoine qui est là, qui a pris plusieurs années
6 à être construit, à grandir. C'est là-dedans que
7 notre enlignement s'est fait pour trouver le
8 moindre impact.

9 Une fois qu'on a fait ça, qu'on a trouvé ce
10 chemin-là ou cette possibilité de chemin-là, on a
11 arrêté de discuter des autres options. C'est pour
12 ça qu'on s'est concentré sur celle-là, puis c'est
13 parce que ça avait un moindre impact dans ce sens-
14 là. Bon. Il y a eu par la suite l'analyse d'un
15 cours d'eau intermittent, là, mais il faut se
16 rappeler que nous autres, là, ce n'était pas une
17 question d'argent, là, ce n'est pas ça du tout.
18 C'est... s'il n'y avait pas de chemin, on serait
19 heureux. C'est... le premier choix.

20 **PAR LE MÉDIATEUR :**

21 Monsieur Lacasse?

22 **PAR M. DENIS LACASSE :**

23 Tout à l'heure, il a été question d'impact
24 économique social puis environnemental.

25 Social, c'est dire, exemple, déplacer

1 l'entreprise de monsieur Pépin, il sera-t-il dans
2 la partie sociale, ça?

3 Quand vous dites «des aspects social», dans ce
4 dossier-là ça serait quoi, exemple?

5 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

6 Oui, effectivement, l'impact sur les
7 différents utilisateurs, puis l'impact sur les
8 propriétaires de la matière ligneuse du territoire
9 public, de l'ensemble des propriétaires.

10 **PAR LE MÉDIATEUR :**

11 Et l'ensemble des propriétaires, c'est où
12 finalement? C'est le ministère?

13 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

14 On les représente.

15 **PAR LE MÉDIATEUR :**

16 O.K. Oui, monsieur Talbot?

17 **PAR M. DENIS TALBOT :**

18 Oui, je voulais simplement revenir...

19 **PAR LE MÉDIATEUR :**

20 Aviez-vous fini?

21 **PAR M. DENIS LACASSE :**

22 Oui.

23 **PAR M. DENIS TALBOT :**

24 ... simplement revenir sur l'intervention de
25 François Tremblay. Dire que c'est à l'étape, là,

1 du CA qu'on va décider si tout est conforme ou
2 pas. C'est vrai, mais jusqu'à un certain point.
3 C'est sûr que dans le club d'impact, ce qui est
4 proposé, ça doit quand même... c'est un inventaire
5 public et ça doit correspondre, ça doit respecter
6 le RNI, on n'a pas de choix. D'ailleurs, c'est
7 un engagement des promoteurs dans tous les
8 projets; en terre publique, le promoteur doit
9 respecter les règles d'intervention, les normes
10 d'intervention en milieu forestier. Ils n'ont pas
11 le choix.

12 **PAR LE MÉDIATEUR :**

13 Parfait.

14 **PAR M. DENIS TALBOT :**

15 Puis c'est certain qu'en passant dans un
16 ruisseau, si ça avait été la solution initialement
17 présentée dans l'étude d'impact, bien, ça n'aurait
18 pas été jugé recevable.

19 **PAR LE MÉDIATEUR :**

20 Merci. Madame Lambert, est-ce qu'au niveau de
21 la Loi sur les forêts puis du règlement sur les
22 normes d'intervention, est-ce qu'il peut y avoir
23 compensation ou c'est complètement exclu?

24 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

25 Au niveau du règlement sur les normes

1 d'intervention -- en tout cas, tu me compléteras
2 -- on ne travaille jamais avec des mesures de
3 compensation. Donc, il ne peut pas y avoir
4 destruction et compensation par la suite. Ça, à
5 partir de -- je vous parle de la Loi sur les...
6 les lois sur les forêts existantes présentement.

7 **PAR LE MÉDIATEUR :**

8 O.K. Donc, autrement dit, il ne peut y avoir
9 aucune compensation. Si jamais ce tracé serait
10 retenu et qu'on remplirait, on remblaierait le
11 ruisseau, à ce moment-là il n'y a pas de
12 compensation, il n'y a pas moyen de faire à côté
13 un autre ruisseau puis...

14 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

15 Il y a des... si on va en dérogation, ça
16 arrive quelques fois qu'on a des mesures de... on
17 peut corriger, on peut... oui, il y a des travaux
18 qui puissent se faire. Puis, Pierre, peut-être tu
19 peux compléter, il y a certains travaux -- je vais
20 te laisser parler, Pierre.

21 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

22 C'est plutôt des mesures de mitigation qu'il
23 va y avoir à ce moment-là si on doit aller en
24 dérogation, il va y avoir des mesures de
25 mitigation pour minimiser les impacts sur... mais

1 pas de mesures, pas de compensation pour dire,
2 on...

3 **PAR LE MÉDIATEUR :**

4 Et dans le cas -- en tout cas, même si vous
5 n'avez pas été sur le terrain, on sait que c'est
6 un empiètement sur environ cent soixante (160)
7 mètres. Quelles pourraient être des mesures de
8 mitigation?

9 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

10 Bien, les mesures de mitigation sont toutes
11 des mesures de détournement des eaux de
12 ruissellement, des mesures de stabilisation des
13 sols, des... comme ça, des mesures comme ça pour
14 éviter que les sols déblayés par la construction
15 du chemin ait créé de... de sédimentation dans le
16 cours d'eau.

17 Mais là, ce que j'entends parler, là, depuis
18 tantôt, c'est vraiment de remblayer le cours d'eau
19 pour en faire un chemin. Alors là, ça, il n'y a
20 rien de prévu dans la RNI en ce sens-là, là, c'est
21 carrément interdit, là. Ça fait que ça, ce n'est
22 plus de la mitigation puis ce n'est pas... puis il
23 n'y a pas de compensation possible, là, pas dans
24 la réglementation comme elle est là, là.

25 **PAR LE MÉDIATEUR :**

1 Puis est-ce que ça pourrait être une
2 dérogation mais une dérogation importante,
3 j'imagine?

4 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

5 Je n'ai jamais vu ça. Une dérogation... une
6 dérogation, c'est pour passer à l'intérieur des
7 limites prévues normalement. Dans le cas d'un
8 cours d'eau permanent, un chemin devrait être
9 construit normalement à plus de soixante (60)
10 mètres.

11 Dans le cas d'un cours d'eau intermittent --
12 là, on me dit que c'est un cours d'eau
13 intermittent, je ne le sais pas -- il devrait être
14 construit à plus de trente (30) mètres. La
15 dérogation, c'est pour permettre de le construire
16 plus près que ces distances-là qui sont prévues
17 dans la réglementation, mais pas de construire
18 dans le ruisseau. C'est différent.

19 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

20 Hum.

21 **PAR LE MÉDIATEUR :**

22 Oui, madame Lambert?

23 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

24 Comme Pierre l'a dit, de toute façon on n'a
25 jamais fait ça, on n'a jamais eu à faire ça, on

1 n'a jamais autorisé ça parce qu'on a trouvé des
2 solutions alternatives. Et dans un cas de même,
3 ce n'est même plus juste la Loi sur les forêts qui
4 prévaut, c'est également la conservation des
5 habitats fauniques et c'est probablement aussi une
6 autre loi au niveau de... en tout cas, il y a
7 plusieurs lois qui s'appliquent, là. C'est... on
8 n'a jamais vu ça. On est quand même à peu près
9 quatre-vingt (80)... quatre-vingt (80), quatre-
10 vingt-dix (90) années d'expérience ensemble, là,
11 puis on n'a jamais vu ça, là, à des endroits
12 différents, on n'a jamais vu ça, là. Oui.

13 **PAR LE MÉDIATEUR :**

14 O.K. Donc...

15 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

16 Je ne veux pas vous...

17 **PAR LE MÉDIATEUR :**

18 ... excusez-moi, je pense que le promoteur va
19 avoir intérêt à aller sur le terrain demain puis
20 peut-être regarder les possibilités de se tasser.
21 Je ne sais pas si possibilité il peut y avoir.

22 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

23 C'est sûr que de la façon dont la coulée est
24 faite, le ruisseau n'est pas complètement au
25 centre, mais on a besoin d'une certaine largeur.

1 Donc, pour nous, c'est difficile à envisager qu'on
2 va être seulement à côté, là. Dans tous les cas,
3 il y aura une dérogation comme il a été expliqué,
4 mais c'est fort possible qu'on doive emprunter...
5 bon, un intermittent comme on l'a mentionné, sa
6 sensibilité a été jugée faible, là, selon nos
7 experts.

8 Si c'est possible, c'est sûr qu'on va essayer
9 de ne pas reblayer. Selon nous, il y a des
10 mesures de mitigation possible, c'est-à-dire se
11 servir des fossés pour faire le drainage, avoir
12 des bassins de sédimentation avant que ça arrive
13 au milieu humide en bas. Il y a des choses à
14 mettre en place, c'est certain, là, mais c'est sûr
15 qu'on ne fera pas ça de façon sans précaution, là.

16 **PAR LE MÉDIATEUR :**

17 Monsieur Poulin?

18 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

19 Moi, j'aimerais ça qu'on puisse le voir sur la
20 Map, ce cent soixante (160) mètres là, là, qu'on
21 sache où est-ce que c'est.

22 Puis... en tout cas, si on va sur le terrain,
23 je pense qu'il y a une possibilité peut-être de ne
24 pas reblayer le ruisseau, mais peut-être d'entrer
25 dans le trente (30) mètres.

1 Lorsqu'on parle depuis le début, là, on
2 parle... on mêle le financier puis
3 l'environnemental. Ce n'est pas vrai. Je pense
4 qu'on est ici pour parler d'environnement.

5 Le financier, là, ça n'a pas rapport avec les
6 salamandres puis l'environnement. Je pense qu'il
7 faudrait laisser le financier de côté puis, si on
8 parle d'environnement, on va parler
9 d'environnement.

10 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

11 Hum hum. Bien...

12 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

13 Puis, c'est... quand on dit, là : «Ce n'est
14 pas grave passer ailleurs, là, puis les érables ça
15 a juste un prix, là», mais je pense que les
16 biologistes qu'il y a ici, là, ils ne doivent pas
17 regarder juste les salamandres, ils doivent
18 regarder les oiseaux aussi, puis c'est deux (2)
19 hectares -- vous me corrigerez, monsieur Tremblay,
20 si je me trompe, là -- c'est environ deux (2)
21 hectares de différence, là, des autres tracés
22 qu'il y avait avant.

23 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

24 Il me semble que c'était un petit peu plus.

25 **PAR LE MÉDIATEUR :**

1 Bien, c'est deux point... deux point deux
2 (2.2), deux point trois (2.3) hectares de moins,
3 là, avec ce tracé-ci.

4 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

5 Au vite, c'est deux (2) hectares de forêt de
6 moins de coupés. Ce n'est pas question d'érables
7 puis... mais c'est la nature, c'est... on n'est
8 pas là pour démolir la nature, on en vie de la
9 nature.

10 Puis l'érable, là, oublions le prix de
11 l'érable, là. C'est... puis c'est vraiment, ça
12 fait partie de notre environnement, hein, les
13 arbres, là, ce n'est pas juste...

14 L'eau, oui, je suis cent pour cent (100 %) d'accord avec vous, là. Mais l'arbre en fait partie aussi.

17 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

18 Hum hum.

19 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

20 Plus on en dénude de forêts, bien, plus il va
21 y avoir de l'eau à quelque part, plus il va y
22 avoir de l'érosion. Ces gens-là ont travaillé
23 pour passer un chemin sur les crêtes de montagnes
24 pour qu'on place les moins... les moins sensibles.

25 L'autre tracé, le cinquième tracé, parce qu'il

1 y en a eu six (6) tracés depuis le départ,
2 depuis... depuis deux mille six (2006), là, on
3 passe tout près d'un ruisseau, là, puis il y a de
4 la truite dans ce ruisseau-là. Puis le ruisseau,
5 il a douze (12) pieds de large, quinze (15) pieds
6 de large. C'est sûr que ça fait un pont, là,
7 mais... en tout cas.

8 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

9 Oui, je pense que le litige est au niveau de
10 la prémisses de base. On parle de sacrifier dix
11 (10), quinze (15), vingt (20) érables versus...
12 mettons l'analyse de l'impact environnemental,
13 vous récoltez, vous coupez du bois à chaque année
14 sur votre érablière. Vous avez construit un
15 chemin, vous avez eu un permis de coupe pour
16 construire un chemin, vous en avez coupé des
17 érables pour construire vos chemins, votre chemin.
18 Écoutez, l'analyse, la première analyse ça va être
19 à ce niveau-là, là.

20 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

21 Madame, on ne parle pas de dix (10), vingt
22 (20) entailles. On parle de deux (2) hectares...

23 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

24 Hum hum.

25 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

1 ... d'érables. Ce n'est pas du tout pareil,
2 là.

3 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

4 D'un seul tenant.

5 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

6 Ce n'est pas...

7 **PAR LE MÉDIATEUR :**

8 Comment?

9 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

10 Bien, dans le projet au complet.

11 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

12 Deux (2) hectares dans chaque tenant ou un
13 petit peu partout, là?

14 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

15 Bien, il y en a principalement sur la bordure
16 d'une érablière.

17 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

18 Un peu partout. En tout et partout...

19 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

20 Non, pas un peu partout, c'est le long d'un
21 chemin.

22 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

23 Tout le long, là, une lisière sur le bord d'un
24 chemin.

25 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1 Oui.

2 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

3 Mais on est quand même en dedans du soixante
4 (60) mètres de ce ruisseau-là qui a douze (12) à
5 quinze (15) pieds de large, là. Ça prend une
6 dérogation quand même, là.

7 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

8 Hum hum, hum hum. Non, ce n'est pas la
9 première fois...

10 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

11 Je pense que si tout le monde y met un petit
12 peu du sien, je pense qu'on est peut-être capable
13 de laisser l'eau couler à sa place puis peut-être,
14 il y aura peut-être plus de trente (30) mètres
15 précis, là, mais je pense qu'on pourrait sauver
16 les meubles de la part de tout le monde puis... en
17 tout cas.

18 Nous, je pense que c'est la place la plus
19 économique, si on veut parler d'économie, puis la
20 plus environnementale aussi. Parce que nous, les
21 acériculteurs, là, il y en a qui sont là depuis
22 au-dessus de trente (30) ans. On ne veut pas voir
23 démolir l'environnement, là, on en fait partie,
24 nous.

25 Puis le patrimoine d'érablières, là, ça fait

1 cent quarante (140) ans que c'est entaillé dans
2 cette région-là. Si nos ancêtres auraient tout
3 démoli, là, il n'y aurait plus rien. Puis on a
4 continué.

5 Je pense que Saint-Laurent Énergies, ils ont
6 fait leur part pour amoindrir l'impact
7 environnemental. C'est mon opinion.

8 **PAR LE MÉDIATEUR :**

9 Tantôt, monsieur Poulin demandait si vous
10 pourriez voir ça sur une carte. Monsieur Paquet,
11 est-ce que vous avez... en tout cas, est-ce qu'on
12 peut le voir sur une carte, le ruisseau?

13 **PAR M. MATHIEU PAQUET :**

14 On le voit difficilement avec la photo aérienne,
15 mais on peut voir un peu la...

16 **PAR LE MÉDIATEUR :**

17 Parce que dans le fond, là, s'il part du
18 milieu humide qui est là -- moi aussi j'en ai une,
19 là, mais je ne sais pas si vous l'avez celle-là,
20 c'est sensiblement la même, là.

21 Effectivement, on voit qu'en partant il se
22 sépare en deux (2), là, mais on le voit
23 difficilement. Quand on est rendu sur l'espèce de
24 tracé pour aller à l'éolienne 12, là, on perd le
25 tracé de vue. Mais ça implique finalement, là,

1 que c'est... effectivement que ça empiète, là.

2 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

3 Dans le rapport d'Activa, vous avez une carte
4 où on voit la superposition du milieu humide avec
5 le chemin, là.

6 **PAR LE MÉDIATEUR :**

7 Peut-être montrer à monsieur Poulin, là.

8 - - - - -

9 **DISCUSSION HORS NOTES**

10 - - - - -

11 **PAR LE MÉDIATEUR :**

12 Oui, monsieur Turenne?

13 **PAR M. MARIO TURENNE :**

14 C'est parce qu'on se rappelle, là, les
15 discussions qu'on a eues v'là quelques années à ce
16 sujet-là. Puis à l'époque, Trans-Canada nous
17 disait : «Vous savez, les chemins, on en a besoin
18 pour l'accès immédiat, monter nos éoliennes, faire
19 notre projet de construire. Et, par la suite, on
20 a besoin de moins large, la superficie de
21 roulement n'est pas nécessaire.» C'est-tu des
22 hypothèses qu'on peut travailler dessus, ou ça va
23 être reçu avec une fin de non recevoir de
24 construire un chemin d'accès adéquat pour que les
25 équipements puissent montrer avec toutes les

1 préventions qu'il doit y avoir pour la... peu
2 importe la faune qu'il y a là dans ce cours d'eau
3 intermittent-là? Puis, par la suite, ne pas le
4 démolir, mais le réduire à la superficie juste,
5 nécessaire, faire en sorte que toutes les choses
6 reprennent leur place avec les bonnes techniques,
7 là, en environnement. C'est-tu quelque chose
8 qu'on peut se permettre de penser puis travailler
9 sur une idée comme celle-là?

10 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

11 Mais avant de répondre à ça, pourquoi... le
12 chemin doit être entretenu. Peut-être que les
13 éoliennes vont avoir à être rénovées ou restaurées
14 ou quoi que ce soit, il y a de la circulation qui
15 va se faire là par la suite, là.

16 **PAR M. MARIO TURENNE :**

17 Oui, mais ce qu'on nous explique, c'est que ce
18 n'est pas... le transport des éoliennes, la
19 construction du projet, c'est comme une étape. Le
20 suivi de l'entretien, c'en est une autre puis
21 c'est différent.

22 **PAR LE MÉDIATEUR :**

23 Donc, il n'y a pas besoin d'autant de mètres,
24 de vingt-cinq (25) mètres, par exemple, là, lors
25 de l'exploitation? On peut réduire ça à dix (10)

1 mètres, est-ce qu'on peut revenir à dix (10)
2 mètres ou douze (12) mètres?

3 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

4 Écoutez, aujourd'hui, en fait, la largeur des
5 chemins souvent est principalement dirigée par le
6 type de grue. Donc, il y a des grues pour aller
7 d'éolienne en éolienne pour ne pas la démonter,
8 qui fait que ça prend à peu près dix (10) mètres
9 de surface de roulement, qu'on le fasse sur
10 surface de roulement ou d'un côté renforcé, mais
11 ça prend de dix (10) à douze (12) mètres. Donc,
12 ça, c'est pour avoir une cadence suffisante entre
13 les éoliennes.

14 C'est sûr que normalement on n'a pas besoin de
15 plus que six (6) mètres, quoi, une voie normale à
16 deux (2) sens que l'on retrouve sur les routes
17 normales. Et ça, c'est le final qu'on a besoin,
18 parce qu'après on n'a pas besoin de venir...

19 D'ailleurs, à la même cadence, s'il y avait
20 des opérations d'entretien de maintenance, bien,
21 la grue elle revient mais elle revient pour une,
22 elle revient démontée pour une opération de
23 maintenance, puis après c'est des pick-up.

24 Donc, je veux dire, ils traversent -- donc,
25 c'est pour ça qu'au départ on est sur une largeur

1 de vingt-cinq (25) mètres. Mais par la suite,
2 elle est réduite lors de l'opération de
3 maintenance. Est-ce que ce serait une solution
4 pour le chemin? On n'a pas regardé honnêtement
5 quelle est finalement la largeur finale. Mais ça
6 implique quand même que pendant six (6) mois, pour
7 faire la construction, vous avez besoin d'un
8 chemin de pleine largeur.

9 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

10 Bien là... oui, vous devez y répondre, là.

11 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

12 Oui, mais si on l'a construit le chemin dans
13 cette ampleur-là, je veux dire, après ça le
14 redéfaire...

15 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

16 Il se passe tellement de choses à ajuster.

17 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

18 ... ce n'est pas une solution, là. L'impact
19 est là, là, il a été construit, le chemin.

20 **PAR M. SYLVAIN ROY :**

21 La perturbation est là.

22 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

23 La perturbation est là.

24 **PAR LE MÉDIATEUR :**

25 Donc, autrement dit c'est de perturber puis

1 même si on essaie de reprendre le même canal puis
2 il descend, c'est difficilement réalisable, c'est
3 ça que je comprends?

4 **PAR M. SYLVAIN ROY :**

5 Ce que je vous dirais, c'est qu'il est
6 toujours possible de le faire, mais les travaux
7 qui sont faits par la suite, on n'est jamais
8 capable de revenir au milieu initial. Donc,
9 parfois même en essayant de ramener quelque chose
10 qui était là initialement, on va faire pire que
11 de... c'est sûr qu'on va faire pire que de ne pas
12 y avoir touché du tout, ou on va faire pire que la
13 situation à laquelle on est rendue en essayant de
14 le ramener à cet endroit-là, là.

15 **PAR LE MÉDIATEUR :**

16 Donc, c'est mal reproductif, là...

17 **PAR M. DENIS TALBOT :**

18 Effectivement.

19 **PAR LE MÉDIATEUR :**

20 ... lorsqu'on fait des travaux par-dessus.

21 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

22 Puis...

23 **PAR LE MÉDIATEUR :**

24 Oui, madame Lambert?

25 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

1 ... je tiens à dire qu'on peut en parler
2 longtemps : on peut-tu faire ci; on peut-tu faire
3 ça; on peut-tu minimiser ça; on peut-tu détourner,
4 on peut-tu... tous les travaux inimaginables? On
5 est beaucoup de têtes ici puis on peut être
6 créatif puis tant mieux. Tu sais, de ce côté-là
7 je n'ai pas de problème.

8 Mais ce que je tiens à vous dire, c'est
9 qu'avant d'en arriver à cette solution-là, le
10 ministère, c'est nous qui émettons les permis,
11 c'est nous qui émettons les autorisations, c'est
12 nous qui sommes responsables de tous ces impacts-
13 là. Donc, oui, on va tenir compte des longues
14 discussions puis des ententes qui ont été prises;
15 oui, ça va faire pencher la balance, mais il faut
16 voir ça de façon globale. Ça, c'est sûr et
17 certain.

18 Et la décision de... tu sais, je veux dire,
19 oui, si elle est partie avec des prémisses, on va
20 en tenir compte de ces prémisses-là, mais on ne
21 peut pas nécessairement dire systématiquement :
22 c'est ces prémisses-là puis on part avec les
23 mêmes. Ça, on ne peut pas.

24 **PAR LE MÉDIATEUR :**

25 O.K.

1 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

2 Il faut être équitable envers -- ce n'est pas
3 la première fois que des situations arrivent comme
4 ça, ce n'est pas la première fois qu'on émet des
5 droits autres dans des érablières, puis on agit
6 toujours de la même façon. Puis, je ne veux pas
7 inéquitable envers tous les utilisateurs et tous
8 nos permissionnaires non plus.

9 **PAR LE MÉDIATEUR :**

10 O.K. Maintenant, bon, le prochain «steppe»,
11 là, je pense qu'il vous revient, monsieur Talbot.
12 Autrement dit, vous allez envoyer l'avis à
13 monsieur... en fait, au promoteur, à monsieur
14 Boyer, et qui lui devra répondre. Est-ce que vous
15 allez demander des explications supplémentaires,
16 qu'est-ce que...

17 **PAR M. DENIS TALBOT :**

18 Des explications supplémentaires sur quoi?

19 **PAR LE MÉDIATEUR :**

20 Bien, sur le chemin... enfin, vous allez leur
21 dire que le chemin n'est pas... n'est pas
22 acceptable, qu'il y a une... qu'il n'est pas
23 acceptable.

24 Maintenant, est-ce que vous dites : «Trouvez
25 une autre solution», qu'est-ce que vous allez leur

1 | dire?

2 | **PAR M. DENIS TALBOT :**

3 | Oui. Bien, on va demander de trouver une
4 | solution acceptable.

5 | **PAR LE MÉDIATEUR :**

6 | O.K. Donc, monsieur Boyer...

7 | **PAR M. DENIS TALBOT :**

8 | Sans donner... c'est ça, une solution
9 | acceptable.

10 | **PAR LE MÉDIATEUR :**

11 | Qui pourrait être ce dernier tracé?

12 | **PAR M. DENIS TALBOT :**

13 | Bien, pas dans l'état actuel des choses.

14 | **PAR LE MÉDIATEUR :**

15 | O.K.

16 | **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

17 | On convient qu'il n'y a pas de compensation
18 | possible par rapport à l'application du RMI. Les
19 | traversées, évidemment, c'est autorisé mais là
20 | c'est... où traverser le cours d'eau, là on peut
21 | évidemment traverser. Après, on peut avoir des
22 | dérogations dans la bande des trente (30) mètres,
23 | dépendant des mesures d'atténuation qui pourraient
24 | être mises en place. Est-ce que vous m'avez
25 | suivi?

1 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

2 La question est de savoir si...

3 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

4 Oui, il y a compensation, c'est non autorisé,
5 c'est par rapport au RNI compensation.

6 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

7 On ne vous demandera pas de compensation.

8 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

9 C'est non -- parce que...

10 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

11 On ne vous demandera pas de compensation.

12 **PAR LE MÉDIATEUR :**

13 Faire ça «non grata».

14 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

15 Très bien. Les dérogations, c'est par rapport
16 à des mesures qu'il faudrait... en général, si
17 elles sont autorisées, s'il y a des mesures
18 d'atténuation et c'est pour la bande finalement
19 des trente (30) mètres entre ce cours d'eau
20 intermittent et, finalement, cette bande de trente
21 (30) mètres. Si on doit rentrer dans cette bande-
22 là, c'est qu'il y a une mesure d'atténuation de
23 mitigation à mettre en oeuvre s'il y avait
24 dérogation qui est demandée. Ça, ça existe dans
25 certains cas au niveau du RNI.

1 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

2 Ça, c'est quand on ne peut absolument pas se
3 tasser ou on ne peut absolument pas faire quelque
4 chose qui ne touche pas le milieu.

5 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

6 D'accord.

7 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

8 C'est sûr que c'est analysé.

9 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

10 C'est analysé? O.K.

11 **PAR LE MÉDIATEUR :**

12 Est-ce que c'est possible de faire un ponceau
13 au-dessus du ruisseau intermittent?

14 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

15 Oui, une traversée de cours d'eau, ça c'est
16 possible.

17 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

18 Oui, ça ce n'est pas un problème.

19 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

20 Ça, ce n'est pas... O.K.

21 **PAR LE MÉDIATEUR :**

22 Ça pourrait être une alternative à regarder,
23 n'est-ce pas?

24 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

25 Bien, je suppose que si c'était aussi simple,

1 c'est ça qui aurait été présenté, là.

2 **PAR LE MÉDIATEUR :**

3 Oui, mais des fois on achète la facilité
4 aussi. Oublions pas ça.

5 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

6 Si on veut voyager pendant cent soixante (160)
7 mètres dans le ruisseau, c'est parce qu'il n'y
8 avait pas possibilité de simplement le traverses,
9 je suppose.

10 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

11 Bien, je suppose que de part et d'autre il se
12 peut qu'il y ait des... pas des falaises, peut-
13 être c'est un mot, mais il y a de l'excavation et
14 du dynamitage à faire pour avoir la topographie,
15 la bonne, les bonnes pentes et puis par rapport à
16 la topographie existante.

17 **PAR LE MÉDIATEUR :**

18 Donc, monsieur Boyer, la balle, elle va être
19 dans votre camp bientôt, là, suite à...

20 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

21 Bien, j'irais encore une fois, si vous me
22 permettez, je complète?

23 **PAR LE MÉDIATEUR :**

24 Oui, allez-y.

25 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

1 «La balle est dans notre camp», Nous encore
2 une fois, on dit qu'on peut travailler ce chemin-
3 là ou bien on peut regarder toutes les options et
4 d'améliorer. La seule chose, c'est qu'aujourd'hui
5 on est arrivé dans une situation, on s'engage sur
6 ce chemin-là avec l'Association, et qu'au bout du
7 compte on peut ne pas avoir d'autorisation finale.
8 Donc, c'est là où est-ce qu'on est dans une
9 situation un peu... vraiment délicate, quoi. Je
10 ne veux pas me retrouver à la fin où est-ce qu'on
11 a une entente qui n'est pas valable si on
12 n'obtient pas toutes les autorisations nécessaires
13 au projet.

14 **PAR LE MÉDIATEUR :**

15 Et si vous n'avez pas de plan B?

16 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

17 Exact.

18 **PAR M. MARIO TURENNE :**

19 Bien, le plan B, si vous permettez, moi je
20 comprenais... monsieur Poulin en a fait allusion.
21 Il y a moyen de regarder les alternatives pour ne
22 pas être dans le cours d'eau intermittent, pour se
23 tasser. C'en est un plan B, ça, intéressant.

24 Pour nous, là, ce qu'on comprend vraiment, là,
25 c'est qu'il faut aller sur le terrain puis

1 regarder à nouveau qu'est-ce qui peut se faire
2 dans ce secteur-là qui aurait moindre impact
3 encore plus que qu'est-ce qu'on pensait qu'il y
4 avait moindre d'impact. On n'est pas à l'étape
5 d'essayer de trouver un autre chemin puis un autre
6 tracé, là. Pour nous, on n'est pas là, là. On
7 est à l'étape de regarder si on le traverse, c'est
8 fini; si on ne le traverse pas, c'est quoi les
9 options, là? C'est là qu'on est. On veut
10 vraiment le moindre impact, autant pour le cours
11 d'eau que pour les érablières. Je vous l'ai
12 expliqué tantôt, c'est notre première prémisse,
13 là.

14 **PAR LE MÉDIATEUR :**

15 Monsieur Talbot?

16 **PAR M. DENIS TALBOT :**

17 Oui. Mais si on arrive quand même -- puis
18 d'ailleurs, demain, les gens MRNF vont aller sur
19 le terrain aussi, vous allez voir, puis si on
20 arrive à l'évidence que ce n'est pas possible,
21 bien, à ce moment-là il faut penser à un autre
22 accès. Puis ce n'est pas ça qui va empêcher
23 l'autorisation du projet, là, tu sais, même s'il
24 n'y a pas d'entente...

25 **PAR LE MÉDIATEUR :**

1 Oui, madame Lambert?

2 **PAR M. DENIS TALBOT :**

3 ... une autorisation éventuelle.

4 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

5 Une précision, là. Pierre, demain...

6 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

7 Oui?

8 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

9 Non. Pierre, demain, va sur le terrain mais
10 on ne va pas pour le...

11 **PAR M. DENIS TALBOT :**

12 Non, mais ça ne veut pas dire que...

13 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

14 ... le but premier ce n'était pas ce cas-là.

15 **PAR M. DENIS TALBOT :**

16 Non, mais y a-tu possibilité pour vous autres
17 d'y aller?

18 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

19 Il y aurait possibilité de faire un détour,
20 Denis?

21 **PAR M. DENIS TALBOT :**

22 Ça serait bien.

23 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

24 Ça doit.

25 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

1 Bien, Denis! Pierre? Excusez, c'est Pierre.

2 **PAR M. DENIS TALBOT :**

3 Denis, c'est moi. Ce n'est pas grave.

4 **PAR LE MÉDIATEUR :**

5 O.K. Donc, on comprend que demain matin vous
6 allez sur le terrain vérifier d'autres choses,
7 mais que par la suite, avec le personnel, en fait,
8 la personne de PESCA, vous allez vous rendre, là,
9 dans le coin pour regarder ce ruisseau, c'est ça,
10 l'environnement du ruisseau?

11 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

12 Sous toute réserve, là. Monsieur de PESCA,
13 là, son nom?

14 **PAR M. MATHIEU PAQUET :**

15 C'est Joël Bérubé.

16 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

17 Joël Bérubé? Est-ce qu'il est au courant de
18 cette problématique-là?

19 **PAR M. MATHIEU PAQUET :**

20 Il sera informé puis j'y serai aussi demain,
21 là.

22 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

23 O.K. Parce que moi, ce n'était pas pour ça
24 que j'allais là, là.

25 **PAR M. MATHIEU PAQUET :**

1 Non non, il n'y a pas de problème.

2 **PAR M. PIERRE GIROUX :**

3 O.K.

4 **PAR LE MÉDIATEUR :**

5 C'est beau. Mais c'est certain que, bon, il
6 faut regarder les alternatives qui pourraient être
7 développées. Mais encore une fois, là -- bien,
8 c'est peut-être que j'essaie de vous pousser un
9 petit peu -- que si jamais il n'y a pas de
10 solution possible et envisageable, il faudra peut-
11 être commencer à regarder aussi une autre
12 alternative, là, qui pourrait être, encore une
13 fois, celle qui aura le plus d'impact mais moins
14 d'impact peut-être que le tracé initial si vous
15 voulez avancer, là, dans le...

16 **PAR M. MARIO TURENNE :**

17 Ce n'est pas une question qu'on veut avancer
18 ou pas, là, je ne pense pas, il ne faut pas
19 prétendre qu'on ne veut pas avancer.

20 **PAR LE MÉDIATEUR :**

21 Non non.

22 **PAR M. MARIO TURENNE :**

23 On a démontré dans le passé à plusieurs
24 reprises qu'on a été ouvert d'esprit, qu'on a
25 cherché des solutions pour complaire à tout le

1 monde qui était autour de la table. Puis
2 aujourd'hui, on est encore à la même place, on va
3 essayer de trouver une solution, c'est clair.
4 C'est clair. Mais il ne faudrait pas penser qu'on
5 est des pas fins, là.

6 **PAR LE MÉDIATEUR :**

7 Ce n'est pas ça que j'ai dit. Je pense que
8 vous m'avez mal interprété.

9 **PAR M. MARIO TURENNE :**

10 Ah! je m'excuse.

11 **PAR LE MÉDIATEUR :**

12 J'ai juste dit qu'il faudrait peut-être aussi
13 envisager, si jamais, puis peut-être commencer à
14 y penser rapidement, peut-être une autre solution,
15 c'est rien que ça que j'ai dit. Je n'ai pas dit
16 que vous étiez méchant, là, ce n'est pas ça
17 pantoute.

18 **PAR M. MARIO TURENNE :**

19 Ah, tant mieux, je suis content de voir qu'on
20 est gentil.

21 **PAR LE MÉDIATEUR :**

22 Monsieur Poulin?

23 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

24 On peut étudier l'impact environnemental de ce
25 ruisseau-là, mais il faut penser aux autres tracés

1 aussi, les impacts. Il y en a d'autres tracés
2 puis, à chaque tracé, il y a un impact, là.

3 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

4 C'est ça.

5 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

6 On... en tout cas, on les a regardés pas mal
7 dans le temps.

8 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

9 C'est ça qui est le but, là. Il va falloir
10 voir chacun des tracés.

11 Là, dans le cas dans lequel on est, on a eu le
12 tracé de l'étude d'impacts, on a eu une
13 justification, une évaluation sommaire des impacts
14 de... du chemin tel que présentée à Activa, là, le
15 dernier chemin. On n'a pas eu d'évaluation du
16 chemin intermédiaire, celui qui passe par le
17 centre. Pour nous et probablement pour le MRNF,
18 ce serait des informations qui pourraient jouer,
19 qui pourraient favoriser l'évaluation, là -- bien,
20 «favoriser», en fait -- il va falloir qu'on les
21 regarde, là, pour pouvoir évaluer ce qui est le
22 plus profitable, là, parce que là on...

23 **PAR LE MÉDIATEUR :**

24 Ce n'est pas juste la première et la dernière.

25 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

1 ... on se base sur certaines choses, on n'a
2 pas l'ensemble des informations et dans le temps
3 qu'on a eu, tant au MRNF, que nous de notre côté
4 au MDDEP, on peut juste se baser sur les petites
5 informations qu'on a sous la main.

6 **PAR LE MÉDIATEUR :**

7 Oui, monsieur Poulin?

8 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

9 Ce serait bien d'aller sur le terrain puis
10 toutes les faire dans la même journée, les
11 possibilités, puis c'est très facile à faire, puis
12 ça va être facile de rendre une décision de la
13 part du MRNF après ou du...

14 **PAR LE MÉDIATEUR :**

15 Ce n'est pas si simple que ça, là, monsieur
16 Poulin. Je pense qu'il y a plus à...

17 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

18 Bien, si on discute autour d'une table, on ne
19 voit pas le terrain. Mais quand on passe sur le
20 terrain, là, on voit assez facilement les impacts
21 direct.

22 **PAR LE MÉDIATEUR :**

23 Non, c'est certain qu'il y a une visite de
24 terrain qui s'impose. Maintenant, c'est sûr qu'il
25 n'y a pas juste la visite de terrain qui fait foi

1 de tout...

2 **PAR M. CLAUDE POULIN :**

3 Non non non, je suis d'accord.

4 **PAR LE MÉDIATEUR :**

5 ... parce qu'il faut qu'il y ait une analyse
6 en fonction d'un paquet de paramètres qui sont
7 connus, d'autres qui sont moins connus. Et ces
8 paramètres-là, les gens du ministère du
9 Développement durable, de l'Environnement et des
10 Parcs et des Ressources naturelles de la Faune ne
11 les connaissent pas tous.

12 Donc, pour prendre une décision éclairée, ça
13 prend plus d'information de la part du promoteur,
14 n'est-ce pas, c'est ça que... on s'entend, madame
15 St-Amant?

16 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

17 Oui, c'est ça.

18 **PAR LE MÉDIATEUR :**

19 Même chose pour vous, madame Lambert?

20 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

21 Je ne suis pas prête à dire ça, monsieur.

22 **PAR LE MÉDIATEUR :**

23 Non?

24 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

25 Du côté du ministère, des informations qu'on

1 a présentement, s'il nous en manque pour prendre
2 une décision, on va le demander.

3 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

4 C'est ça.

5 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

6 Mais je veux dire, présentement. Écoutez, moi
7 je vois d'autre chose, je vois deux (2) choses :
8 je vois le travail du ministère de l'Environnement
9 ou de nous dans le cadre de cette entente-là, et
10 notre travail dans le cadre d'autoriser la
11 construction d'un chemin pour le projet de Saint-
12 Laurent Énergies.

13 Si on va sur le terrain, c'est sûr qu'on peut
14 voir, entre deux (2), trois (3) tracés sur le
15 terrain, les différences d'impacts
16 environnementaux. Est-ce qu'il y a moindre impact
17 là; si on passe sur ce ruisseau-là, qu'est-ce
18 qu'on peut faire? À ce niveau-là, oui, on va
19 regarder ça. Mais nous, ce n'est pas juste ça.
20 On va regarder, sur numéro 1, bon, je sais que
21 l'importance des arbres qu'on perdrait, des
22 érables qu'on perdrait est importante. Bon. Dans
23 le cas 1, dans le cas 2, dans le cas 3, c'est quoi
24 les différences; c'est quoi les différences de
25 récolte d'érables, là, entaillés? Tu sais, c'est

1 sûr, c'est des choses qu'on va regarder. Puis,
2 après ça, on va faire un... on va prendre une
3 décision parce que là, je comprends qu'on va avoir
4 à trancher, puis c'est ça qu'on va faire avant
5 d'autoriser le...

6 Ça fait que, oui, on peut aller sur le terrain
7 mais ça va être un des aspects. On ne prendra pas
8 une décision sur le terrain à cause du moindre
9 impact environnemental parce qu'il n'y a pas juste
10 ça.

11 **PAR LE MÉDIATEUR :**

12 Bien, c'est pour ça que je disais tantôt qu'il
13 y a certains paramètres autres que vous devez
14 recevoir.

15 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

16 Tout à fait. Oui, tout à fait. Tout à fait,
17 mais je pense qu'on a pas mal l'information
18 concernant les scénarios, les arbres concernés.

19 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

20 Mais il y en a un tracé dont on a peu
21 d'information.

22 **PAR M. DENIS TALBOT :**

23 C'est le deuxième, là.

24 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

25 Celui du centre, là, celui qui traverse le...

1 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

2 De toute façon, quand il reste juste ça, nous on
3 va sur le terrain, on fait l'inventaire, on a des
4 ingénieurs forestiers, des techniciens forestiers,
5 des biologiste, on rend nos... quand c'est rendu
6 là.

7 **PAR LE MÉDIATEUR :**

8 Mais je pense que pour le ministère de
9 l'Environnement, qui est responsable finalement de
10 toute la procédure de l'examen et de l'évaluation
11 des impacts environnementaux, il est nécessaire
12 pour eux d'avoir plus d'information. Et c'est
13 dans ce sens-là, je pense, que madame St-Amant
14 demande d'avoir ces informations.

15 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

16 Pour juger de... oui, de l'impact...

17 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

18 Oui, les impacts environnementaux.

19 **PAR Mme VALÉRIE ST-AMANT :**

20 ... de chacune des propositions.

21 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

22 C'est pour ça que je disais que c'était
23 différent un petit peu, là.

24 **PAR LE MÉDIATEUR :**

25 Monsieur Boyer, est-ce que c'est possible de

1 faire parvenir les informations en ce qui a trait
2 à la deuxième... mais enfin, au deuxième tracé qui
3 avait été identifié à un certain moment donné qui
4 passait, là, par chez monsieur... en fait, qui
5 passait tout près de l'érablière de monsieur
6 Pépin. C'est ça?

7 **PAR MARIO TURENNE :**

8 Le deuxième tracé, là?

9 **PAR LE MÉDIATEUR :**

10 Oui.

11 **PAR M. MARIO TURENNE :**

12 De mémoire, oui.

13 **PAR M. DENIS TALBOT :**

14 Mais ça va être demandé dans... on va envoyer
15 une lettre demandant d'examiner d'autres
16 possibilités, dont celle-là, de documenter mieux
17 celle-là et, le cas échéant, de présenter d'autres
18 possibilités.

19 **PAR LE MÉDIATEUR :**

20 O.K.

21 **PAR M. DENIS TALBOT :**

22 Ou ça peut être aussi, un aspect de ça, ça
23 peut être de vérifier si ça ne passe vraiment pas
24 effectivement au niveau du ruisseau, qu'est-ce que
25 ça impliquerait de façon précise.

1 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

2 Euh... oui.

3 **PAR M. DENIS TALBOT :**

4 Ça, c'est une chose. S'il y a d'autres
5 possibilités, d'en parler, les élaborer,
6 documenter davantage la deuxième... deuxième
7 possibilité qui avait été suggérée, toute autre
8 solution acceptable.

9 **PAR LE MÉDIATEUR :**

10 Ça fait qu'on se comprend que Saint-Laurent
11 Énergies devra travailler, doit répondre assez
12 rapidement là-dessus, là, de façon à ne pas
13 retarder, parce que je pense que vous avez quand
14 même un échéancier à respecter, monsieur Boyer,
15 qui se rapproche à grands pas. Et c'est pour
16 éviter en bout de ligne aussi les pénalités
17 d'Hydro-Québec, là, qui sont assez élevées, merci!

18 Ceci étant, je pense -- oui, monsieur Boyer?

19 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

20 Oui, ceci étant, puis étant donné qu'on...
21 c'est sûr qu'hier on a reçu la réponse du
22 ministère, du MRNF. J'aimerais savoir s'il est
23 possible de prendre peut-être une heure et demie
24 cet après-midi par rapport à la considération de
25 ce cent soixante (160) mètres, appeler nos

1 ingénieurs puis déjà, sans avoir une réponse
2 aujourd'hui, peut-être comprendre un petit peu
3 plus le déplacement potentiel d'un bout de chemin?

4 **PAR M. DENIS TALBOT :**

5 Ce n'est pas préférable que vous alliez voir
6 ça avant?

7 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

8 Oui.

9 **PAR M. DENIS TALBOT :**

10 Plutôt que de parler au-dessus d'une carte,
11 là.

12 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

13 Demain, vous allez... c'est demain matin que
14 vous allez sur le terrain?

15 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

16 On pourrait commencer par ça.

17 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

18 Demain?

19 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

20 Mais pour aller voir... recommencez la
21 question. Oui, on peut aller voir sur le terrain;
22 oui, on peut aller voir l'impact... l'impact, là,
23 environnemental...

24 **PAR M. DENIS TALBOT :**

25 La faisabilité.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :

Autrement dit, voir où se situe, là, la...

PAR M. DENIS TALBOT :

Qu'est-ce qui va arriver.

PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :

... le caractère intermittent ou permanent ou l'importance.

PAR M. DENIS TALBOT :

D'une part, mais aussi de voir...

PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :

Mais un paquet d'informations...

PAR M. DENIS TALBOT :

Voir si ça passe.

PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :

... qu'on irait prendre de toute façon dans l'analyse.

PAR M. DENIS TALBOT :

C'est ça, c'est ça.

PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :

Ça fait que de le prendre là un peu à l'avant ou... si on en arrive là.

PAR M. DENIS TALBOT :

Oui, mais de voir si c'est faisable.

PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :

Si on en arrive là.

1 **PAR M. DENIS TALBOT :**

2 Est-ce que c'est faisable ou c'est-tu faisable
3 de le faire en... de passer un chemin là en
4 épargnant...? En le voyant, là, sur la topo, on
5 va le voir. Si on prend un chemin d'une emprise
6 de vingt-cinq (25) mètres ici, là, est-ce que
7 c'est...

8 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

9 C'est un cap.

10 **PAR M. DENIS TALBOT :**

11 est-ce que c'est... hein, qu'est-ce qui va
12 arriver? Ça fait que là, on a déjà une idée de
13 l'impact, là. De la faisabilité puis, si ce n'est
14 pas faisable, l'impact.

15 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

16 Hum hum. Ou de passe au côté... O.K.

17 **PAR LE MÉDIATEUR :**

18 Ça va, monsieur Boyer?

19 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

20 Oui. Donc, nous on va revenir avec les
21 différentes solutions présentées, là, le plus tôt,
22 et surtout la 2 et la... celle-là de la 3 avec
23 plus d'information.

24 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

25 Mais peut-être une question. Même si demain

1 on va voir le terrain, là, puis il y a une
2 situation ou l'autre qui est favorisée, là, on ne
3 prendra pas de décision demain, là?

4 **PAR M. DENIS TALBOT :**

5 Non, mais si à un moment donné il y a quelque
6 chose qui est proposé, il va falloir que ce soit
7 acceptable pour vous autres.

8 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

9 Oui.

10 **PAR M. DENIS TALBOT :**

11 Puis là on continue. Mais s'il y a quelque
12 chose qui est proposé qui n'est pas acceptable.

13 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

14 O.K. S'il y a quelque chose qui est proposé
15 puis qui est conforme aux règlements...

16 **PAR M. DENIS TALBOT :**

17 On continue.

18 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

19 ... on n'a pas de problème. Que ce soit la 1,
20 la 2 ou la 3, pas de problème.

21 **PAR M. DENIS TALBOT :**

22 C'est ça.

23 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

24 Si vous me permettez, je pense que... nous on
25 est allé sur... on a quand même déjà essayé de

1 regarder, on n'est peut-être pas allé complètement
2 sur le terrain, sauf que notre biologiste, mais
3 aujourd'hui je pense qu'il y a dans cet endroit-là
4 aucune manière d'être conforme par rapport à la
5 distance de trente (30) mètres de l'intermittent.
6 Donc il y a, je pense, il faut tout de suite
7 envisager qu'il y aurait une dérogation de
8 demandée mais avec des mesures d'atténuation, on
9 pourrait quand même... quelque chose qui est
10 possible par la loi. Mais je pense que la
11 proposition d'aller demain et de voir quand même
12 déjà... le contact est que si dans les prochains
13 jours on vous revient avec une adaptation de ce
14 chemin-là...

15 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

16 Oui oui, tout à fait.

17 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

18 ... plus le dynamitage, je ne le sais pas, là,
19 mais ce que les ingénieurs pourront sortir plus
20 de... si on fait des choix vraiment sur les
21 pentes, mais que vous soyez déjà... vous ayez été
22 sur le terrain puis avoir... le jugement peut-être
23 plus rapide.

24 **PAR Mme MARIE-CLAUDE LAMBERT :**

25 Tout à fait, je comprends.

1 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

2 D'accord.

3 **PAR LE MÉDIATEUR :**

4 Donc, je pense que ça va être la solution qui
5 va être privilégiée.

6 Maintenant, est-ce que vous avez des questions
7 de la part... est-ce que la requérante a des
8 questions? Non.

9 J'aimerais peut-être... on peut libérer les
10 gens des ministères, et j'aimerais peut-être que
11 le promoteur et vous restiez puis on va prendre un
12 dix (10) minutes, là, de pause, puis après ça on
13 pourra continuer pour voir jusqu'où nous on peut
14 aller, là, même si la médiation peut se terminer.

15 Donc, madame Lambert, monsieur Roy, monsieur
16 Giroux, monsieur Talbot, madame St-Amant,
17 madame...

18 **PAR Mme ÉMILIE ST-ROCH :**

19 St-Roch.

20 **PAR LE MÉDIATEUR :**

21 ... madame St-Roch, oui, je pense qu'on peut
22 vous libérer également.

23 Donc, je vous remercie beaucoup d'être venus,
24 de nous avoir apporté vos commentaires, c'est fort
25 apprécié. Et maintenant, bien, moi je vais

1 continuer avec les gens et... on va voir ce qui se
2 passera par la suite. Merci beaucoup.
3 Et un petit dix (10) minutes de pause.

4 - - - - -

5 **14 h 37, SUSPENSION DE LA RENCONTRE DE MÉDIATION**

6 **15 h 01, REPRISE DE LA RENCONTRE DE MÉDIATION**

7 - - - - -

8 **PAR LE MÉDIATEUR :**

9 Donc, je vais vous laisser parler monsieur
10 Turenne, après ça monsieur Boyer. Puis ensuite,
11 on va prendre... s'il faut prendre une heure pour
12 attendre les gens...

13 **PAR M. MARIO TURENNE :**

14 Oui, bien, on va rappeler le plus rapidement
15 possible pour qu'ils puissent s'en venir, là.

16 **PAR LE MÉDIATEUR :**

17 Excellent, parfait. Donc, je vous laisse la
18 parole, monsieur Turenne.

19 **PAR M. MARIO TURENNE :**

20 Merci. Pour nous, le tracé demeure un tracé
21 important, le premier tracé à privilégier, mais il
22 y a une solution B qui est souhaitée par tout le
23 monde.

24 La solution B consiste à éloigner ce chemin-là
25 du ruisseau intermittent dont on discute depuis

1 tantôt. Alors, dans ces conditions-là, là, on est
2 prêt à avoir une entente, que ce soit toujours ce
3 tracé-là en s'éloignant de ce ruisseau
4 intermittent-là, on est prêt à signer quand même
5 l'entente aujourd'hui, conditionnel à ça.

6 S'il y a un problème majeur dans le futur, où
7 on pourrait voir qu'il n'y a vraiment pas de
8 possibilité, là, ce qui est très peu probable, ce
9 qu'on comprend c'est que c'est quand même assez
10 simple de régler cette situation-là, bien, il y
11 aura quand même des discussions, on sera toujours
12 ouvert aux discussions avec SLE dans le futur.

13 **PAR LE MÉDIATEUR :**

14 Est-ce que, avant de laisser la parole à
15 monsieur Boyer, advenant que la signature se
16 réalise cet après-midi, est-ce que la requérante
17 accepte aussi de retirer la demande d'audience
18 publique?

19 **PAR M. MARIO TURENNE :**

20 Conditionnel à toutes les conditions qu'on
21 a...

22 **PAR LE MÉDIATEUR :**

23 Oui, oui.

24 **PAR M. MARIO TURENNE :**

25 ... c'est toujours ça pour nous, oui.

1 **PAR LE MÉDIATEUR :**

2 Oui?

3 **PAR M. MARIO TURENNE :**

4 Oui.

5 **PAR LE MÉDIATEUR :**

6 En fait, ça va être conditionnel aux
7 engagements que le promoteur a pris dans le
8 protocole d'entente.

9 **PAR M. MARIO TURENNE :**

10 Conditionnel à ce chemin-là, oui.

11 **PAR LE MÉDIATEUR :**

12 Oui»?

13 **PAR M. MARIO TURENNE :**

14 Oui oui.

15 **PAR LE MÉDIATEUR :**

16 Puis de toute façon, je pense que dans le
17 protocole d'entente, il y a l'annexe aussi, là, il
18 y avait l'annexe qu'on n'a pas reçue mais dans
19 laquelle les conditions, que monsieur Lacasse
20 avait envoyées, devaient se retrouver dans une
21 annexe.

22 **PAR M. DENIS LACASSE :**

23 On l'a.

24 **PAR LE MÉDIATEUR :**

25 Bien, nous, c'est parce que nous on ne l'a pas

1 eue. À moins que -- l'as-tu eue, toi, Rafael?

2 **M. RAFAEL CARVALHO :**

3 Ça avait été intégré au texte.

4 **PAR LE MÉDIATEUR :**

5 Ah! O.K.

6 **PAR M. MATHIEU PAQUET :**

7 Elle avait été intégrée au texte.

8 **PAR M. DENIS LACASSE :**

9 Il a été intégré au texte puis il fait
10 référence aux cartes.

11 **PAR LE MÉDIATEUR :**

12 Ah! O.K., C'est parce que c'est ça. O.K.,
13 c'est beau. Parce qu'on avait parlé à un certain
14 moment donné de l'inclure dans une annexe
15 spécifique.

16 Donc, vous l'avez intégrée au texte. O.K.,
17 excellent.

18 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

19 Oui. Et la carte est en annexe.

20 **PAR LE MÉDIATEUR :**

21 Et la carte est en annexe. Parfait.

22 Maintenant, monsieur Boyer pour répondre aux
23 propos de monsieur Turenne?

24 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

25 Oui. Bien, écoutez, nous, comme... c'est que

1 ce tracé, on a évalué aussi -- c'est le tracé de
2 moindre impact. On va travailler à l'ingénierie,
3 détailler pour finalement faire que ce soit un
4 tracé qui puisse certainement obtenir donc une
5 dérogation du MRNF.

6 Évidemment, de se tenir à plus de trente (30)
7 mètres, ce ne sera pas certainement réalisable
8 mais de ne pas, je dirais, être sur le cours
9 d'eau, mais de faire les aménagements nécessaires
10 pour se retrouver à proximité dans la bande des
11 trente (30) mètres et de prendre les mesures
12 d'atténuation nécessaires, bien, c'est comme ça
13 qu'on va faire évoluer ce dossier.

14 **PAR LE MÉDIATEUR :**

15 Parfait. Donc on s'entend, tous les deux (2)
16 vous vous entendez sur la possibilité de réaliser
17 le chemin, là, mais en déplaçant ou déplaçant, là,
18 ou -- pas en déplaçant, là -- mais en vous
19 éloignant plutôt du cours d'eau?

20 **PAR M. STÉPHANE BOYER :**

21 Hum.

22 **PAR LE MÉDIATEUR :**

23 Parfait. Donc, les deux (2) sont d'accord.
24 Maintenant, vous acceptez de signer le protocole
25 d'entente qui va être signé par les parties entre

1 Saint-Laurent Énergies et vous.

2 La seule chose que je voudrais spécifier
3 évidemment, on va en faire une copie probablement,
4 ne serait-ce que pour madame Marois, là, qui est
5 complètement indépendante de l'Association.

6 Madame Marois a communiqué avec Rafael hier
7 pour lui dire finalement qu'un de ses beaux-frères
8 avait eu un accident assez grave puis il était en
9 état critique, qu'il était à l'hôpital. Donc,
10 elle dit : «Si je ne vous rappelle pas, ça veut
11 dire que je ne suis pas disponible» en parlant
12 d'aujourd'hui. On devait aller la rencontrer ce
13 matin, mais on n'a pas eu d'appel. Probablement
14 que ça ira peut-être plus lundi avec madame Marois
15 ou quelque chose dans ce genre-là.

16 Ceci étant dit, bien, écoutez, si vous voulez
17 faire les téléphones. Parfait, il va nous faire
18 plaisir d'attendre... d'attendre ça.

19 Est-ce que tout le monde a eu... a leur
20 résolution, parce que pour les entreprises, ça
21 prend une résolution de la compagnie, j'imagine,
22 pour vous autoriser à signer? Même chose pour
23 l'Association, ça prend une résolution, j'imagine?

24 **PAR M. MARIO TURENNE :**

25 On pense que tout est correct comme c'est là,

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

en tout cas.

PAR LE MÉDIATEUR :

D'accord. Même chose pour monsieur Boyer?

PAR M. STÉPHANE BOYER :

Oui. La résolution, si on pouvait... s'il vous faut... je vous demanderais juste de l'envoyer à quelqu'un pour l'imprimer ici, si c'est possible.

PAR M. MARIO TURENNE :

Ah, pas de trouble, on arrangera ça pendant qu'on fera le téléphone.

PAR LE MÉDIATEUR :

Parfait. Ça fait que faites les téléphones et on prend une pause jusqu'à ce que les gens nous arrivent ici pour signer.

PAR M. MARIO TURENNE :

C'est beau, merci.

PAR LE MÉDIATEUR :

Merci.

- - - - -

15 h 09, FIN DE LA RENCONTRE DE MÉDIATION

- - - - -

Rencontre de médiation

17 novembre 2010

- 87 -

1 Je, soussignée, LINDA AUBERT, sténographe
2 officielle, certifiée sous mon serment d'office que
3 les pages qui précèdent sont et contiennent la
4 transcription exacte et fidèle de mes notes
5 sténographiques, prises dans cette cause au moyen
6 de la sténotypie, le tout conformément à la loi.

7

8

9

(LA/gr 101117BAPE)

LINDA AUBERT, s.o.